

TUTELLE, PROJET ÉDUCATIF ET GESTION D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

A - Quelques évidences :

- ↪ **Le caractère catholique de l'établissement concerne tous les aspects de celui-ci, donc la gestion.**
- ↪ **La gestion financière de l'établissement concerne tous les aspects de celui-ci** aussi bien les locaux que le personnel, l'organisation interne, la pédagogie, h pastorale...
- ↪ **Aucune partie prenante de l'établissement n'est "propriétaire." de celui-ci.** De ce fait, les secteurs de responsabilité sont définies, mais ne forment pas des secteurs repliés sur eux-mêmes et indépendants les uns des autres. La tutelle, garante du caractère catholique de l'établissement, se doit d'être présente à tous, dans le respect des responsabilités de chacun.

B - Texte de référence et projet éducatif

Voir fiche 4010

C - Tutelle , projet éducatif et gestion

1 - Les acteurs de la gestion

La politique financière de l'établissement ne saurait être le fait de l'OGEC seul, ce qui n'ôte rien, à sa responsabilité en matière de gestion, mais la situe dans un ensemble.

La responsabilité d'autres partenaires est engagée, elle doit être reconnue et exercée :

- * **La tutelle a un rôle de "vigilance" et de décision dans des cas précis.**
- * **Le C.E. a un rôle de proposition et de mise en œuvre.**
- * **L'OGEC décide en matière de gestion,** compte tenu de la politique financière établie en concertation avec la Tutelle et le C.E.

2 - L' OGEC et le projet éducatif

Les membres de l'OGEC font partie de la communauté éducative, de ce fait ils s'intéressent à tout ce qui concerne l'établissement, en agissant dans le champ de leur responsabilité propre: la communauté n'est pas la confusion.

Cela suppose :

- une participation réelle à l'élaboration du projet éducatif et à ses évaluations.
- la connaissance par tous les membres de l'organisme de gestion de ce projet
- la prise en compte, dans leur domaine de responsabilité, des exigences du projet.

3 - Les différents aspects de la gestion :

- La politique d'ensemble
 - Les choix exceptionnels
 - Les réalisations dans le domaine pédagogique et pastoral
 - * La politique d'ensemble: c'est celle que doit avoir tout établissement catholique d'éducation avec une connotation particulière` quels sont les priorités à longs termes qui correspondent à l'esprit de la congrégation, dans cet établissement particulier ?
- C'est une réflexion à mener avec les responsables de l'établissements, en tout premier lieu le C.E., en lien avec la tutelle.

Elle touche des points très concrets, ex : montant des scolarités, politique de recouvrement des impayés, choix de proposer ou non des activités payantes aux jeunes ... Ces points sont la traduction d'options plus fondamentales, telles que gestion et sens social, tension entre accueil de tous et saine gestion, solidarité ...

Cette réflexion ne se refait pas tous les ans, il est bon toutefois de se donner des délais pour l'évaluer, voir si elle est adaptée et surtout si elle n'est pas oubliée dans le quotidien de la gestion.

* Les choix exceptionnels

En fonction des possibilités, l'OGEC est souvent confronté à des choix entre des réalisations utiles ou même nécessaires: refaire la cuisine ou embaucher un APS ...? Le discernement doit tenir compte des impacts du choix sur l'esprit de la maison, en même temps que de toutes les autres données.

* les réalisations habituelles ou ponctuelles au niveau pédagogique et pastorale.

Tout gestionnaire sait que la part du budget ordinaire d'une maison qui ne concerne pas les dépenses incompressibles (personnel, entretien, chauffage ...) est réduite.

Il est donc particulièrement important de bien délimiter cette part du budget, et de veiller à ce qu'elle soit telle que le C.E. ait les moyens de concrétiser le projet.

Des "glissements" sont toujours possibles, à ces trois niveaux, par exemple :

- de la saine gestion à la gestion d'entreprise....
- du souci d'une bonne réputation à une politique de prestige..
- du souci des défavorisés à la débandade financière...

D'où nécessité de prendre du recul, de se donner les moyens de discerner. C'est à partir du projet éducatif que se fait ce discernement.

4 - La Tutelle, rôle spécifique au niveau de l'OGEC

- Dans sa responsabilité propre de tutelle :

* **elle veille à ce que les membres de l'organisme de gestion soient partie prenante du projet éducatif**, dans son élaboration, ses évaluations, et sa mise en œuvre dans le domaine de la responsabilité de l'OGEC.

* **rôle au niveau de la relation entre responsables**

la tutelle, à l'écoute des différents responsables de l'établissement; aide les- points de vue de chacun à se rencontrer pour le bien commun, et, si nécessaire, a un rôle d'arbitre'

* **Elle nomme le CE et, le cas échéant, le responsable de pastorale.**

voir fiches du Vade-Mecum concernant ces points.

* **pour les réalisations financières exceptionnelles,**

elle donne son accord, non seulement en tenant compte des possibilités financières, mais aussi de l'adéquation du projet envisagé avec l'esprit de l'établissement : Voir fiches 8052 B et 8053.

- Membre de droit de l'organisme de gestion :

* **elle veille au réalisme de la gestion**, à l'équilibre des comptes.

* **elle participe à la réflexion sur la politique financière** de l'établissement et aux décisions concrètes qui en découlent, et qui doivent tenir compte du projet de l'établissement.

* **sa voix doit nécessairement se trouver dans la majorité pour toutes décisions où sont en cause l'esprit de la congrégation et le projet éducatif qui en est la traduction concrète dans l'établissement.**

Juillet 2010